

Comment faire enregistrer une nouvelle variété

Jean Peyrard

L'American Iris Society (A.I.S.) tient le registre international des variétés d'iris créées, et mises dans le commerce ("introduction"). Bien que cela ne soit pas réglementairement obligatoire, la quasi totalité des variétés créées dans le monde sont ainsi enregistrées.

Pour faire enregistrer et introduire une nouvelle variété :

1. Demandez au responsable SFIB, M. Jean PEYRARD, 101, avenue de la République, 38170 SEYSSINET, une Demande d'Enregistrement, en lui remettant le droit d'inscription de 10 FFR par variété, par chèque à l'ordre de la SFIB (CCP de préférence).

2. Choisissez un nom n'ayant jamais été utilisé. L'AIS édite chaque année, et chaque décennie, la liste des variétés enregistrées dans des "Check-List". Adressez-vous au responsable qui les consultera pour vous. Un nom n'est définitivement enregistré qu'après l'approbation par l'AIS. Vous recevrez un certificat d'inscription.

3. Les noms doivent suivre les règles du Code International de l'Horticulture. Les noms suivants ne sont pas admis :

- * noms de personnes vivantes, sans autorisation écrite,
- * noms précédés d'un titre tel que Monsieur, Madame, etc...
- * noms avec chiffres ou symboles,
- * noms précédés par un article tel que un, le, à moins qu'il ne fasse partie d'une expression,
- * abréviations, à moins qu'elles ne soient d'un usage courant,
- * noms latins ou latinisés, cependant la coutume d'utiliser une partie du nom d'espèce dans le nom est acceptée,
- * noms de marque ou protégés, sauf si le nom est d'usage libre,
- * noms trop proches d'un nom de variété déjà enregistrée,
- * noms composés de plus de trois mots,
- * noms ou expressions exagérant un caractère,
- * nom contenant le mot iris.

4. Un nom déjà enregistré ne peut être choisi à moins que la variété n'ait jamais été introduite ou distribuée sous ce nom, et qu'elle ne figure dans aucun arbre généalogique d'un iris enregistré ; le demandeur devra fournir une permission écrite du premier hybrideur.

5. Un nom peut être réutilisé s'il n'existe plus aucun stock de cet iris et s'il n'a jamais servi de parent.

INTRODUCTION D'UN IRIS

L'introduction est la mise en vente d'une variété; la preuve de cette mise en vente (catalogue, publicité, etc) doit être envoyée au responsable SFIB.

COMMENT DECRIRE UNE VARIETE

1. Classification :

Iris à Barbe : MDB : Nain miniature, jusqu'à 20 cm inclus ; SDB : nain standard, de 21 à 40 cm ; IB : intermédiaires, de 41 à 70 cm ; BB : iris de bordure, de 41 à 70 cm ; MTB : iris de table, de 41 à 70 cm (bien que 60 cm soit le maximum admis par les experts) ; TB : grands iris, 71 cm et plus ; AR : iris aril ; AB : iris arilbred.

Iris sans barbe : CA : iris de Californie ; LA : iris de Louisiane ; SIB : iris de Sibérie ; JA : iris ensata (kæmpferi) ; LAEV : iris lævigata, versicolor et pseudacorus ; SPU : iris spuria ; SPEC, SPEC X : espèce ou hybride interspécifique.

La hauteur variant suivant les conditions de culture, soyez attentifs aux autres caractères de chaque classe.

2. Précisez si la floraison est hâtive (H), de mi-saison (M) ou tardive (T) ; ajoutez T (très) devant la lettre si nécessaire ou RE si la floraison est remontante.

3. Donnez toutes les caractéristiques jugées utiles : ondulé, frisé, découpé, etc ; dans le cas des iris kæmpferi donnez le nombre de pièces florales (3, 6, 9 ou plus).

4. Donnez la couleur de fond, ainsi, que celle des dessins, utilisez éventuellement une carte de couleur (RHS Colour Chart). Décrivez tous les détails visibles (bordures, changement de couleurs sur les épaules, veines, etc...). Dans le cas des plicatas et des amœnas donnez toutes les variations de couleurs.

5. Donnez la couleur et la forme si elles sont particulières.

6. Donnez la couleur et la forme : horn = éperon, spoon = cuilleron, flounce = volant.

7. Donnez, si vous les connaissez, les parents de cette variété, sous la forme suivante: (A x B), A = variété ayant donné la graine, B = variété ayant donné le pollen, ou ((A x B1) X B2) ou ((A1 x B1) X (A2 x B2)) si un des parents est un semis n'ayant jamais été enregistré.

